

**TOUAX SCA**  
**SGTR – CITE – SGT – CMTE – TAF – SLM TOUAGE – INVESTISSEMENTS REUNIES**  
Société en commandite par actions au capital de 56 092 376 euros  
Siège social : Tour Franklin, 100-101 Terrasse Boieldieu, 92042 La Défense Cedex  
305 729 352 RCS Nanterre

**Avis de faculté de remboursement anticipé au gré des porteurs  
d'ORNANES**

La Société rappelle que conformément aux stipulations du paragraphe 4.9.5 « *Remboursement anticipé au gré des Obligataires le 1<sup>er</sup> août 2019* » de la note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers le 1<sup>er</sup> juillet 2015 sous le numéro 15-331, tout porteur d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) TOUAX SCA émises le 10 juillet 2015 (ISIN : FR0012833077) (ci-après les « **Obligations** ») peut, à son gré, demander le remboursement anticipé en espèces le 1<sup>er</sup> août 2019 de tout ou partie des Obligations dont il est propriétaire dans les conditions ci-après.

Les Obligations seront remboursées à un prix égal au pair majoré des intérêts courus depuis le 10 juillet 2019.

Pour obtenir le remboursement anticipé de leurs Obligations le 1<sup>er</sup> août 2019, les porteurs d'Obligations devront en faire la demande à leur intermédiaire financier dans les conditions fixées par le contrat d'émission. Toute demande de remboursement anticipé au gré des porteurs d'Obligations le 1<sup>er</sup> août 2019 sera irrévocable.

Les demandes de remboursement anticipé au gré des porteurs d'Obligations le 1<sup>er</sup> août 2019 devront parvenir à l'Agent Centralisateur, Société Générale Securities Services, 32 rue du Champs de Tir, CS 30812, 44308 Nantes CEDEX 3, et les Obligations correspondantes devront être transférées à l'Agent Centralisateur par l'intermédiaire financier concerné avant le 20 juin 2019.